

RCS : LAVAL Code greffe : 5301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LAVAL atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1968 B 00037 Numéro SIREN : 556 850 378 Nom ou dénomination : LAVAL DISTRIBUTION
--

Ce dépôt a été enregistré le 24/04/2019 sous le numéro de dépôt 1560



Grégoire BUNOT

Marc SOUCARRE

Christian PALVADEAU

Experts - comptables associés

Commissaires aux comptes

Geneviève DURANTEAU

Expert - comptable associée

Laurence GOYEC

Rachel VIOLIN

Experts - comptables

Thomas BASTHISTE

Commissaire aux comptes

Cabinet Vilaine et Associés ■

Société civile d'expertise comptable et de commissariat aux comptes

Inscrite au tableau de l'Ordre de la Région des Pays de Loire

Membre de la Compagnie Régionale de Rennes

LAVAL DISTRIBUTION

Boulevard Louis Armand
53940 Saint-Berthevin

S.A.S. au capital de 2 000 000 €
R.C.S. LAVAL 556 850 378

COMPTES ANNUELS

Exercice du 1^{er} Octobre 2017 au 30 Septembre 2018

Comptes certifiés conformes

J. L.

Tél 02 40 92 66 00

Fax 09 55 27 66 00

■ cva@cvaexperts.fr



6, avenue Jacques Cartier. 44800 Saint-Herblain

B.P. 30123. 44817 Saint-Herblain Cedex

Membre d'une association agréée. Règlement par chèque accepté
TVA : FR 63 330 356 700. RCS Nantes 330 356 700. Capital 430 000 euros



Grégoire BUNOT

Marc SOUCARRE

Christian PALVADEAU

Experts - comptables associés
Commissaires aux comptes

Geneviève DURANTEAU

Expert - comptable associée

Laurence GOYEC

Rachel VIOLIN

Experts - comptables

Thomas BASTHISTE

Commissaire aux comptes

Cabinet Vilaine et Associés ■

Société civile d'expertise comptable et de commissariat aux comptes
Inscrite au tableau de l'Ordre de la Région des Pays de Loire
Membre de la Compagnie Régionale de Rennes

COMPTE-RENDU DE MISSION

Conformément à la mission qui nous a été confiée par le Président de la société et qui a fait l'objet de notre lettre de mission en date du 17/02/2014, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de la **S.A.S. LAVAL DISTRIBUTION** relatifs à l'exercice du **1^{er} Octobre 2017 au 30 Septembre 2018**.

Ces comptes annuels sont joints au présent compte rendu ; ils se caractérisent par les données suivantes :

■ Total du bilan	63 177 083 €
■ Chiffre d'affaires	100 020 275 €
■ Bénéfice net comptable	4 589 790 €

Nous avons effectué les diligences prévues par la norme professionnelle du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables applicable à la mission de présentation des comptes, qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Fait à Saint-Herblain,

Le 14/01/2019

Marc FERRE

Christian PALVADEAU



BILAN

ACTIF	Clôture au 30/09/18 Durée 12 mois			Clôture au 30/09/17 Durée 12 mois
	BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF IMMOBILISE	51 060 839	24 264 152	26 796 687	24 226 869
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (1)	87 858	87 008	849	
CONCESS., BREVETS, DROITS SIMILAIRES	87 858	87 008	849	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	40 639 232	24 177 143	16 462 088	12 904 594
TERRAINS	2 424 445	266 920	2 157 525	2 175 888
CONSTRUCTIONS	28 090 772	19 720 767	8 370 005	9 424 075
INST TECHN, MATERIEL & OUTILLAGE	5 272 326	3 603 601	1 668 725	897 393
IMMOBILISATIONS CORPORELLES DIVERSES	631 803	585 854	45 948	70 904
IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS	4 219 884		4 219 884	336 332
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	10 333 749		10 333 749	11 322 274
PARTICIPATIONS	89 600		89 600	89 600
CREANCES RATTACH. A PARTICIPATIONS	37 678		37 678	37 707
TITRES IMMOBILISES DIVERS	2 033 744		2 033 744	1 810 704
PRETS	8 172 726		8 172 726	9 384 262
ACTIF CIRCULANT	36 624 916	244 521	36 380 395	39 545 561
STOCKS ET EN-COURS	7 830 372	105 005	7 725 366	7 823 615
MARCHANDISES	7 830 372	105 005	7 725 366	7 823 615
CREANCES D'EXPLOITATION (3)	3 544 427	161	3 544 266	2 983 770
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	815 725	161	815 564	785 371
AUTRES CREANCES D'EXPLOITATION	2 728 702		2 728 702	2 198 398
CREANCES DIVERSES (3)	2 397 883		2 397 883	1 738 757
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	19 189 302	139 354	19 049 947	22 611 980
DISPONIBILITES	3 504 640		3 504 640	4 234 991
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE (3)	158 290		158 290	152 447
TOTAL GENERAL	87 685 756	24 508 673	63 177 083	63 772 430
(1) Dont droit au bail			605 547	634 655
(2) Dont à moins d'un an			260 163	
(3) Dont à plus d'un an				



BILAN

PASSIF	Clôture au 30/09/18 Durée 12 mois	Clôture au 30/09/17 Durée 12 mois
CAPITAUX PROPRES	43 353 808	43 264 017
CAPITAL	2 000 000	2 000 000
RESERVES	36 764 017	36 310 707
RESERVE LEGALE	200 000	200 000
AUTRES RESERVES	36 564 017	36 110 707
RESULTAT DE L'EXERCICE	4 589 790	4 953 309
RAPPEL CAPITAUX PROPRES	43 353 808	43 264 017
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES	704 774	441 774
PROVISIONS POUR RISQUES	704 774	441 774
DETTES (1)	19 118 500	20 066 638
DETTES FINANCIERES (2)	5 321 551	6 094 100
EMPRUNTS ET DETTES AUPRES DES ETS DE CREDIT (2)	23 564	24 288
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERS	5 297 987	6 069 812
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES	4 847	4 212
DETTES D'EXPLOITATION	13 077 477	13 813 055
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	8 411 070	8 650 214
DETTES FISCALES ET SOCIALES	4 097 300	4 630 022
AUTRES DETTES D'EXPLOITATION	569 106	532 818
DETTES DIVERSES	701 042	142 939
DETTES SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHES	700 120	142 849
AUTRES DETTES DIVERSES	922	90
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	13 580	12 330
TOTAL GENERAL	63 177 083	63 772 430
(1) Dont à plus d'un an Dont à moins d'un an	3 518 468 15 600 032	3 730 473 16 336 164
(2) Dont concours bancaires & soldes créditeurs de banques		



COMPTE DE RESULTAT

	Clôture au 30/09/18 Durée 12 mois	Clôture au 30/09/17 Durée 12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	100 934 017	101 384 115
VENTES DE MARCHANDISES	98 666 018	99 102 593
PRODUCTION VENDUE (BIENS)	69 195	75 472
PRODUCTION VENDUE (SERVICES)	1 285 061	1 172 939
MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES	100 020 275	100 351 006
SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	22 187	40 926
REPRISES SUR PROVISIONS	60 197	218 737
TRANSFERTS DE CHARGES	166 087	145 012
AUTRES PRODUITS	665 269	628 432
CHARGES D'EXPLOITATION	94 049 529	93 615 161
ACHATS DE MARCHANDISES	76 429 873	75 922 981
VARIATION DES STOCKS	52 651	395 774
ACHATS DE MATIERES ET AUTRES APPROVISIONNEMENTS	275 434	269 571
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES (*)	5 534 723	5 272 472
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	1 368 980	1 413 028
SALAIRES ET TRAITEMENTS	6 560 180	6 405 224
CHARGES SOCIALES	2 012 830	1 983 203
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS	1 705 380	1 664 453
DOTATIONS AUX PROVISIONS SUR ACTIF CIRCULANT	105 166	60 197
AUTRES CHARGES	4 308	228 254
RESULTAT D'EXPLOITATION	6 884 487	7 768 953
PRODUITS FINANCIERS	414 976	1 188 399
PARTICIPATIONS	28	1 173
VALEURS MOBILIERES ET CREANCES DE L'ACTIF IMMOBILISE	185 747	192 656
INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES DIVERS	227 253	471 933
REPRISES SUR PROVISIONS	1 946	522 636
CHARGES FINANCIERES	453 744	350 039
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	139 354	1 946
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	287 055	344 309
CHARGES NETTES SUR CESSIONS VAL MOBILIERES PLACEMENT	27 335	3 783
RESULTAT FINANCIER	(38 768)	838 360
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	6 845 718	8 607 314



COMPTE DE RESULTAT

	Clôture au 30/09/18 Durée 12 mois	Clôture au 30/09/17 Durée 12 mois
PRODUITS EXCEPTIONNELS	900 749	259
SUR OPERATIONS DE GESTION	623 219	259
SUR OPERATIONS EN CAPITAL	277 530	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	298 826	5 033
SUR OPERATIONS DE GESTION	185	
SUR OPERATIONS EN CAPITAL	35 641	33
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	263 000	5 000
RESULTAT EXCEPTIONNEL	601 922	(4 774)
PARTICIPATION DES SALAIRES	1 266 457	1 592 353
IMPOTS SUR LES BENEFICES	1 591 394	2 056 877
<i>Total des produits</i>	<i>102 249 742</i>	<i>102 572 774</i>
<i>Total des charges</i>	<i>97 659 952</i>	<i>97 619 464</i>
BENEFICE NET COMPTABLE	4 589 790	4 953 309
* Dont crédit-bail mobilier et immobilier		
Produits financiers concernant les entreprises liées		1 283
Charges financières concernant les entreprises liées	24 900	26 900

ANNEXE

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

La société procède à l'agrandissement de la surface de vente de l'hypermarché ainsi que celle de la galerie marchande : le montant de l'investissement est prévu à hauteur de 6 900 k€ et sera autofinancé. Au 30 septembre 2018, le montant des immobilisations en cours pour ce projet est de 4 220 k€ et celui des investissements livrés et immobilisés pour 969 k€.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun événement postérieur à la clôture de l'exercice, pouvant avoir un impact significatif sur les comptes, n'est connu à la date d'arrêté des comptes annuels.

PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Le bilan et le compte de résultat sont établis conformément aux dispositions légales et pratiques comptables généralement admises, et dans le respect des principes comptables fondamentaux : prudence, continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables et indépendance des exercices.

Les principales méthodes comptables utilisées sont les suivantes :

Immobilisations incorporelles

Les logiciels informatiques sont comptabilisés à leur coût d'acquisition. Les amortissements sont calculés sur une durée de 36 mois.

Ils n'ont pas fait l'objet d'amortissement dérogatoire compte tenu de l'absence de caractère significatif.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements sont calculés suivant les modes linéaire et dégressif, en fonction de la durée d'utilisation prévue, et en accord avec les pratiques professionnelles du secteur d'activité suivantes :

- Agencements des terrains :	20 ans	- Matériel d'exploitation :	5 à 10 ans
- Constructions :	10 à 20 ans	- Matériel de transport :	4 à 12 ans
- Agencements des constructions :	10 à 20 ans	- Matériel de bureau :	3 à 5 ans
- Agencements divers :	8 à 10 ans	- Mobilier de bureau :	10 ans

Compte tenu de l'absence d'écart significatif avec la dépréciation des immobilisations, l'amortissement dégressif n'a pas fait l'objet d'un retraitement en mode dérogatoire.

L'absence de visibilité sur les cessions de biens conduit à ne pas prendre en compte leurs valeurs résiduelles dans la base de calcul des amortissements.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur actuelle (vénale ou d'usage) est inférieure à la valeur nette comptable.

Immobilisations financières et valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est comptabilisée du montant de la différence.

Stocks

Les stocks sont évalués au dernier prix de revient connu (méthode F.I.F.O).

Une dépréciation est comptabilisée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

Créances et dettes

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Pour les créances, une dépréciation est comptabilisée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

NOTES RELATIVES A CERTAINS POSTES DU BILAN

Capital

Le capital social se compose de 1 000 actions de 2 000 euros.

Immobilisations	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Immobilisations incorporelles	86 584	1 274		87 858
Immobilisations corporelles	35 632 890	5 266 039	259 697	40 639 232
Immobilisations financières - titres	1 900 305	255 092	32 052	2 123 344
Immobilisations financières - créances	9 421 970	1 894	1 213 459	8 210 405
	47 041 749	5 524 299	1 505 208	51 060 840

Amortissements	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Immobilisations incorporelles	86 584	425		87 009
Immobilisations corporelles	22 728 295	1 704 955	256 108	24 177 143
	22 814 880	1 705 380 (*)	256 108	24 264 152
(*) Dont dotation : . linéaire		1 605 093		
. dégressive		100 287		
. exceptionnelle				

Provisions et dépréciations	DEBUT EXERCICE	DOTATIONS	REPRISES	FIN EXERCICE
Amortissements dérogatoires				
Autres provisions réglementées				
Provisions pour risques et charges (1)	441 774	263 000		704 774
Dépréciations de l'actif immobilisé				
Dépréciations de l'actif circulant	62 144	244 521	62 144	244 521
	503 918	507 521 (*)	62 144 (*)	949 295
(*) Dont : . exploitation		105 167	60 197	
. financier		139 354	1 947	
. exceptionnel		263 000		

(1) La dotation aux provisions pour risques et charges correspond à un litige de la société coopérative nationale, à laquelle appartient la société, qui a été assignée par le ministre de l'économie et des finances devant le tribunal de Commerce de Paris, en vue d'obtenir la restitution de remises additionnelles perçues auprès des fournisseurs pour le compte de ses coopérateurs. La quote-part de remises additionnelles susceptible d'être reversées par la société s'élève à 263 k€.

Biens pris en crédit-bail **Néant**

Créances : état des échéances	VALEUR BRUTE FIN EXERCICE	A UN AN AU PLUS	A PLUS D'UN AN
Créances de l'actif immobilisé	8 210 405	605 548	7 604 857
Acomptes versés sur commandes			
Créances d'exploitation	3 544 428	3 284 265	260 163
Créances diverses	2 397 883	2 397 883	
Charges constatées d'avance	158 291	158 291	
	14 311 007	6 445 987	7 865 020

Dettes : état des échéances

	VALEUR BRUTE FIN EXERCICE	A UN AN AU PLUS	DE UN A CINQ ANS	A PLUS DE CINQ ANS
Concours bancaires courants (*)	23 564	23 564		
Emprunts bancaires (1)				
Emprunts & dettes financières divers (2)	5 297 987	2 498 319	2 681 254	118 414
Avances, acompte reçus sur commandes	4 847	4 847		
Dettes d'exploitation	13 077 478	12 358 678		718 800
Dettes diverses	701 043	701 043		
Produits constatés d'avance	13 581	13 581		
	19 118 501	15 600 032	2 681 254	837 214

(*) Y compris intérêts courus sur emprunts bancaires 23 564

(1) Emprunts auprès des établissements de crédit souscrits en cours d'exercice -

(1) Emprunts auprès des établissements de crédit remboursés en cours d'exercice -

(2) Dont dettes souscrites auprès des associés personnes physiques et morales 1 659 355

Comptes rattachés et comptes de régularisation

Les charges à payer, produits à recevoir, charges et produits constatés d'avance ne nécessitent pas d'informations particulières.

Valeurs mobilières de placement

- Moins-value latente au début de l'exercice	1 947
- Moins-value latente à la fin de l'exercice	139 354

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Chiffre d'affaires

Il provient de l'exploitation d'un hypermarché, et se ventile de la façon suivante :

- Magasin	82 124 776
- Station-service	17 895 500
	<u>100 020 276</u>

Il est réalisé exclusivement en France.

Ventilation de l'effectif moyen

L'effectif moyen correspond à la moyenne arithmétique des effectifs à la fin de chaque trimestre de l'exercice comptable. Les salariés employés à temps partiel ne sont pas « proratisés » et le personnel intérimaire n'est pas pris en compte. Il se décompose ainsi :

- Cadres	16
- Agents de maîtrise	25
- Employés	263
	304

Rémunérations des dirigeants

En application du principe du respect du droit des personnes, cette rubrique n'est pas servie car elle aurait pour effet de fournir des informations de caractère individuel.

Crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE)

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises.

A cet effet, le CICE 2016, qui s'élève à 368 273 €, a été utilisé pour le financement des efforts de l'entreprise en matière d'investissement.

Pour les salaires versés en 2017, il a été comptabilisé un CICE calculé au taux de 7 % sur les salaires inférieurs à 2,5 fois le SMIC, ainsi qu'un produit à recevoir sur les salaires versés depuis le 1^{er} janvier 2018 au taux de 6 %.

L'impact de ce crédit d'impôt sur le compte de résultat se traduit par une réduction du poste « charges sociales » pour un montant de 384 836 €.

Résultat exceptionnel	Charges	Produits
Cessions immobilisations financières	32 052	274 510
Cessions immobilisations corporelles	3 589	3 020
Dégrèvement contribution sur les dividendes		562 378
Dégrèvement taxe électricité		59 125
Charges et produits exceptionnels	185	1 716
Provision pour risques et charges	263 000	0
	298 826	900 749

Participation des salariés

Dans ce poste, figurent les sommes comptabilisées au titre de :

- La participation des salariés (ordonnance du 21/10/1986)	718 800
- L'intéressement des salariés (loi du 07/11/1990)	547 657
	1 266 457

Taux de l'impôt sur les bénéfices

Le poste Impôt sur les bénéfices comprend une charge d'impôt sur les sociétés calculée au taux de droit commun, majorée de la contribution sociale de 3.3 % et diminuée de crédits d'impôts.

Intégration fiscale

La société fait partie du groupe d'intégration fiscale de la société mère S.A.S. LOGES DISTRIBUTION.

La charge d'impôt comptabilisée est égale à celle qu'elle aurait supportée en l'absence d'intégration fiscale.

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

- Impôt concernant le résultat courant avant impôts	2 151 131
- Impôt concernant le résultat exceptionnel (participation des salariés incluse)	-559 737
	1 591 394

Situation fiscale latente

Impôt sur les sociétés payé d'avance provenant des décalages dans le temps entre le régime fiscal et le traitement comptable de produits ou de charges :

- Situation au début de l'exercice (au taux de 33 1/3 %)	405 576
- Situation à la fin de l'exercice (au taux de 33 1/3 %)	344 660

AUTRES INFORMATIONS**Dettes garanties par des sûretés réelles****Néant****Engagements financiers**

	DONNES	RECUS
Cautions, avals, garanties concernant les filiales	-	-
Cautions, avals, garanties concernant les participations	-	-
Cautions, avals, garanties concernant les dirigeants	-	-
Cautions, avals, garanties concernant des sociétés de même enseigne	4 483 125	-
Effets escomptés et non échus	-	-
Marge non utilisée des crédits confirmés	-	-
Emprunts obtenus non encaissés	-	-
Autres engagements	-	-

Engagements de retraite

Les engagements de retraite résultent de l'application de la convention collective du commerce de gros et de détail à prédominance alimentaire.

Ils n'ont pas fait l'objet d'une provision comptabilisée au bilan.

Une estimation de ces engagements est donnée ci-après en retenant tous les salariés.

Les hypothèses de calcul sont les suivantes :

- départ uniforme de tous les salariés à l'âge de 67 ans, de façon volontaire ;
- calcul pour tous les salariés présents à la date de clôture de l'exercice social ;
- exclusion des dirigeants et mandataires sociaux en l'absence d'engagements formels ;
- valorisation établie à la date de clôture de l'exercice ;
- calcul effectué sur la base du salaire brut moyen mensuel ;
- évolution annuelle des rémunérations brutes : + 1 % (cadres et agents de maîtrise) ;
+ 1.50 % (employés) ;
- taux d'actualisation annuel à la clôture de l'exercice : 2.5 % ;
- montant déterminé avec incidence des charges sociales et fiscales (taux moyen retenu selon catégories) ;
- critère de turn-over du personnel : faible ;
- table de mortalité : INSEE 2017.

(*) Le taux d'inflation et le taux d'actualisation ont été fixés en considération de l'ancienneté moyenne des salariés lors du départ à la retraite.

Le montant des indemnités ainsi déterminé s'élève à environ 734 000 €

Gratifications pour médailles d'honneur du travail

Les dispositions conventionnelles ou les usages applicables dans l'entreprise prévoient le versement d'une gratification aux salariés pour attribution de médailles d'honneur du travail.

Entreprises liées	LIEES	AVEC LIEN DE PARTICIPATION
Participations	-	89 600
Créances rattachées à des participations	-	37 679
Prêts	-	-
Créances diverses	1 023 928	-
Emprunts et dettes financières divers	1 151 024	-
Produits de participation	-	196
Autres produits financiers	-	-
Charges financières	24 900	-

Filiales & participations entre 10 & 50 %	S.A.S CHANGE DRIVE DIS 53 000 LAVAL R.C.S. LAVAL 750 856 262	S.A.R.L. OILDIST 61 220 BRIOUZE R.C.S. ARGENTAN 449 617 117
Capital	30 000	375 000
Capitaux propres autres que le capital	2 497 990	-431 231
Quote-part du capital détenu	48,66%	20%
Valeur brute des titres détenus	14 600	75 000
Valeur nette des titres détenus	14 600	75 000
Prêts et avances consentis	-	-
Cautions & avals donnés	-	-
Chiffre d'affaires H.T. dernier exercice	15 371 507	4 435 077
Résultat du dernier exercice clos	310 725	61 063

Honoraires de commissariat aux comptes

Les honoraires de commissariat aux comptes concernent exclusivement la mission d'audit légal des comptes annuels.

LAVAL DISTRIBUTION
Société par actions simplifiée au capital de 2 000 000 euros
Siège social : 62 Boulevard Louis Armand
53940 ST BERTHEVIN
556 850 378 RCS LAVAL

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE
DU 21 MARS 2019

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 30 septembre 2018

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 septembre 2018 s'élevant à 4 589 790,43 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice 4 589 790,43 euros

A titre de dividendes 4 500 000,00 euros
Soit 4 500 euros par action

Le solde 89 790,43 euros

En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 36 653 808,08 euros.

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

- depuis le 1^{er} janvier 2018, les revenus distribués sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux,

- le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8 % - CGI, art. 117 quater),

- peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,

- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il est précisé que :

- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2018 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 13 500 euros,

- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2018 non éligibles à l'abattement de 40 % s'élève à 4 486 500 euros.

Il a en outre été rappelé aux associés que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice	Total des sommes distribuées	Nombre d'actions concernées	Réfaction sur les dividendes (Article 158.3.2 CGI)	
			Dividende éligible	Dividende non éligible
AGO 24/10/2014	500 000 €	1 000	2 500 €	497 500 €
30/09/2015	4 600 000 €	1 000	23 000 €	4 577 000 €
30/09/2016	4 600 000 €	1 000	23 000 €	4 577 000 €
30/09/2017	4 500 000 €	1 000	22 500 €	4 477 500 €

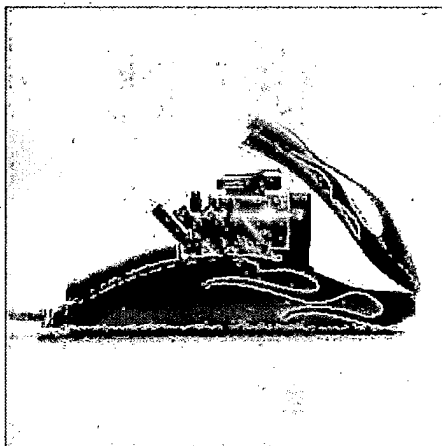
Vote de l'Assemblée Générale Mixte du 21 mars 2019

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés ayant le droit de vote.

Certifié conforme
La Présidente
Madame Karine JAUD

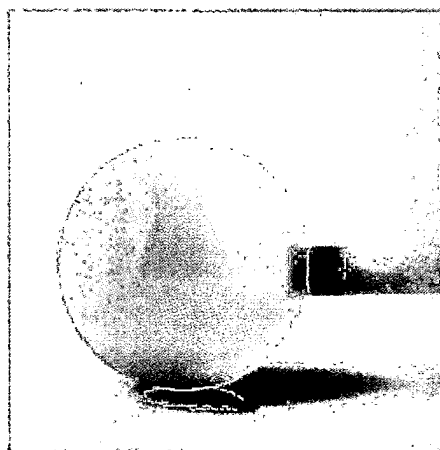


Exemplaire destiné
au Greffe
du Tribunal de Commerce



AUDIT
COMMISSARIAT
AUX COMPTES

ÉVALUER
RASSURER
RECOMMANDER
PÉRENNISER



RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2018

Aux Associés,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société « LAVAL DISTRIBUTION » relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} octobre 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

1. La société constate, à la clôture de l'exercice, un stock net de 7 725 366 €.

Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons été conduits à :

- assister à l'inventaire physique ;
- effectuer une revue analytique des stocks ;
- contrôler les quantités et l'évaluation des stocks par sondages ;
- vérifier la permanence des méthodes de valorisation ;

Ces travaux n'ont pas révélé d'élément de nature à remettre en cause l'évaluation des stocks.

2. La société constate, à la clôture de l'exercice, des valeurs mobilières de placement qui représentent une valeur nette de 19 049 947 € au 30 septembre 2018.

Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons été conduits à :

- exploiter les réponses des banques à la circularisation ;
- contrôler les principaux mouvements avec les avis d'opérations ;
- contrôler la justification de l'absence de provisions ;
- vérifier la permanence des méthodes de valorisation.

Ces travaux n'ont pas révélé d'éléments de nature à remettre en cause l'évaluation des valeurs mobilières de placement.

3. La société procède à l'agrandissement de la surface de vente de l'hypermarché ainsi que celle de la galerie marchande. L'investissement est prévu à hauteur de 6 900 K€. Au 30 septembre 2018, le montant des immobilisations en cours s'élève à 4 220 K€ et celui des investissements livrés et immobilisés à 969 K€.

Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives pour l'arrêté des comptes, nous avons été conduits à vérifier que la procédure de validation des dépenses d'investissements et leur comptabilisation sont respectées.

Nos travaux d'analyse sur pièces, réalisés par sondages à partir du dossier de l'entreprise, confirment la matérialisation des contrôles et le respect des niveaux hiérarchiques de supervision.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATION DU RAPPORT DE GESTION ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSES AUX ASSOCIES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de la Présidente et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la Présidente.

RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Laval, le 6 mars 2019
Le commissaire aux comptes
ALTONEO AUDIT



Cédric TOMINE,
Associé

BILAN

ACTIF	Clôture au 30/09/18 Durée 12 mois			Clôture au 30/09/17 Durée 12 mois
	BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF IMMOBILISE	51 060 839	24 264 152	26 796 687	24 226 869
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (1)	87 858	87 008	849	
CONCESS., BREVETS, DROITS SIMILAIRES	87 858	87 008	849	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	40 639 232	24 177 143	16 462 088	12 904 594
TERRAINS	2 424 445	266 920	2 157 525	2 175 888
CONSTRUCTIONS	28 090 772	19 720 767	8 370 005	9 424 075
INST TECHN, MATERIEL & OUTILLAGE	5 272 326	3 603 601	1 668 725	897 393
IMMOBILISATIONS CORPORELLES DIVERSES	631 803	585 854	45 948	70 904
IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS	4 219 884		4 219 884	336 332
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	10 333 749		10 333 749	11 322 274
PARTICIPATIONS	89 600		89 600	89 600
CREANCES RATTACH. A PARTICIPATIONS	37 678		37 678	37 707
TITRES IMMOBILISES DIVERS	2 033 744		2 033 744	1 810 704
PRETS	8 172 726		8 172 726	9 384 262
ACTIF CIRCULANT	36 624 916	244 521	36 380 395	39 545 561
STOCKS ET EN-COURS	7 830 372	105 005	7 725 366	7 823 615
MARCHANDISES	7 830 372	105 005	7 725 366	7 823 615
CREANCES D'EXPLOITATION (3)	3 544 427	161	3 544 266	2 983 770
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	815 725	161	815 564	785 371
AUTRES CREANCES D'EXPLOITATION	2 728 702		2 728 702	2 198 398
CREANCES DIVERSES (3)	2 397 883		2 397 883	1 738 757
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	19 189 302	139 354	19 049 947	22 611 980
DISPONIBILITES	3 504 640		3 504 640	4 234 991
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE (3)	158 290		158 290	152 447
TOTAL GENERAL	87 685 756	24 508 673	63 177 083	63 772 430
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an			605 547	634 655
(3) Dont à plus d'un an			260 163	

BILAN

PASSIF	Clôture au 30/09/18 Durée 12 mois	Clôture au 30/09/17 Durée 12 mois
CAPITAUX PROPRES	43 353 808	43 264 017
CAPITAL	2 000 000	2 000 000
RESERVES	36 764 017	36 310 707
RESERVE LEGALE	200 000	200 000
AUTRES RESERVES	36 564 017	36 110 707
RESULTAT DE L'EXERCICE	4 589 790	4 953 309
RAPPEL CAPITAUX PROPRES	43 353 808	43 264 017
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES	704 774	441 774
PROVISIONS POUR RISQUES	704 774	441 774
DETTES (1)	19 118 500	20 066 638
DETTES FINANCIERES (2)	5 321 551	6 094 100
EMPRUNTS ET DETTES AUPRES DES ETS DE CREDIT (2)	23 564	24 288
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERS	5 297 987	6 069 812
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES	4 847	4 212
DETTES D'EXPLOITATION	13 077 477	13 813 055
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	8 411 070	8 650 214
DETTES FISCALES ET SOCIALES	4 097 300	4 630 022
AUTRES DETTES D'EXPLOITATION	569 106	532 818
DETTES DIVERSES	701 042	142 939
DETTES SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHES	700 120	142 849
AUTRES DETTES DIVERSES	922	90
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	13 580	12 330
TOTAL GENERAL	63 177 083	63 772 430
(1) Dont à plus d'un an Dont à moins d'un an	3 518 468 15 600 032	3 730 473 16 336 164
(2) Dont concours bancaires & soldes créditeurs de banques		

COMPTE DE RESULTAT

	Clôture au 30/09/18 Durée 12 mois	Clôture au 30/09/17 Durée 12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	100 934 017	101 384 115
VENTES DE MARCHANDISES	98 666 018	99 102 593
PRODUCTION VENDUE (BIENS)	69 195	75 472
PRODUCTION VENDUE (SERVICES)	1 285 061	1 172 939
MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES	100 020 275	100 351 006
SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	22 187	40 926
REPRISES SUR PROVISIONS	60 197	218 737
TRANSFERTS DE CHARGES	166 087	145 012
AUTRES PRODUITS	665 269	628 432
CHARGES D'EXPLOITATION	94 049 529	93 615 161
ACHATS DE MARCHANDISES	76 429 873	75 922 981
VARIATION DES STOCKS	52 651	395 774
ACHATS DE MATIERES ET AUTRES APPROVISIONNEMENTS	275 434	269 571
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES (*)	5 534 723	5 272 472
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	1 368 980	1 413 028
SALAIRES ET TRAITEMENTS	6 560 180	6 405 224
CHARGES SOCIALES	2 012 830	1 983 203
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS	1 705 380	1 664 453
DOTATIONS AUX PROVISIONS SUR ACTIF CIRCULANT	105 166	60 197
AUTRES CHARGES	4 308	228 254
RESULTAT D'EXPLOITATION	6 884 487	7 768 953
PRODUITS FINANCIERS	414 976	1 188 399
PARTICIPATIONS	28	1 173
VALEURS MOBILIERES ET CREANCES DE L'ACTIF IMMOBILISE	185 747	192 656
INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES DIVERS	227 253	471 933
REPRISES SUR PROVISIONS	1 946	522 636
CHARGES FINANCIERES	453 744	350 039
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	139 354	1 946
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	287 055	344 309
CHARGES NETTES SUR CESSIONS VAL MOBILIERES PLACEMENT	27 335	3 783
RESULTAT FINANCIER	(38 768)	838 360
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	6 845 718	8 607 314

COMPTE DE RESULTAT

	Clôture au 30/09/18 Durée 12 mois	Clôture au 30/09/17 Durée 12 mois
PRODUITS EXCEPTIONNELS	900 749	259
SUR OPERATIONS DE GESTION	623 219	259
SUR OPERATIONS EN CAPITAL	277 530	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	298 826	5 033
SUR OPERATIONS DE GESTION	185	
SUR OPERATIONS EN CAPITAL	35 641	33
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	263 000	5 000
RESULTAT EXCEPTIONNEL	601 922	(4 774)
PARTICIPATION DES SALAIRES	1 266 457	1 592 353
IMPOTS SUR LES BENEFICES	1 591 394	2 056 877
<i>Total des produits</i>	<i>102 249 742</i>	<i>102 572 774</i>
<i>Total des charges</i>	<i>97 659 952</i>	<i>97 619 464</i>
BENEFICE NET COMPTABLE	4 589 790	4 953 309
* Dont crédit-bail mobilier et immobilier		
Produits financiers concernant les entreprises liées		1 283
Charges financières concernant les entreprises liées	24 900	26 900

ANNEXE

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

La société procède à l'agrandissement de la surface de vente de l'hypermarché ainsi que celle de la galerie marchande : le montant de l'investissement est prévu à hauteur de 6 900 k€ et sera autofinancé. Au 30 septembre 2018, le montant des immobilisations en cours pour ce projet est de 4 220 k€ et celui des investissements livrés et immobilisés pour 969 k€.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun événement postérieur à la clôture de l'exercice, pouvant avoir un impact significatif sur les comptes, n'est connu à la date d'arrêté des comptes annuels.

PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Le bilan et le compte de résultat sont établis conformément aux dispositions légales et pratiques comptables généralement admises, et dans le respect des principes comptables fondamentaux : prudence, continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables et indépendance des exercices.

Les principales méthodes comptables utilisées sont les suivantes :

Immobilisations incorporelles

Les logiciels informatiques sont comptabilisés à leur coût d'acquisition. Les amortissements sont calculés sur une durée de 36 mois.

Ils n'ont pas fait l'objet d'amortissement dérogatoire compte tenu de l'absence de caractère significatif.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements sont calculés suivant les modes linéaire et dégressif, en fonction de la durée d'utilisation prévue, et en accord avec les pratiques professionnelles du secteur d'activité suivantes :

- Agencements des terrains :	20 ans	- Matériel d'exploitation :	5 à 10 ans
- Constructions :	10 à 20 ans	- Matériel de transport :	4 à 12 ans
- Agencements des constructions :	10 à 20 ans	- Matériel de bureau :	3 à 5 ans
- Agencements divers :	8 à 10 ans	- Mobilier de bureau :	10 ans

Compte tenu de l'absence d'écart significatif avec la dépréciation des immobilisations, l'amortissement dégressif n'a pas fait l'objet d'un retraitement en mode dérogatoire.

L'absence de visibilité sur les cessions de biens conduit à ne pas prendre en compte leurs valeurs résiduelles dans la base de calcul des amortissements.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur actuelle (vénale ou d'usage) est inférieure à la valeur nette comptable.

Immobilisations financières et valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est comptabilisée du montant de la différence.

Stocks

Les stocks sont évalués au dernier prix de revient connu (méthode F.I.F.O).

Une dépréciation est comptabilisée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

Créances et dettes

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Pour les créances, une dépréciation est comptabilisée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

NOTES RELATIVES A CERTAINS POSTES DU BILAN

Capital

Le capital social se compose de 1 000 actions de 2 000 euros.

Immobilisations	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Immobilisations incorporelles	86 584	1 274		87 858
Immobilisations corporelles	35 632 890	5 266 039	259 697	40 639 232
Immobilisations financières - titres	1 900 305	255 092	32 052	2 123 344
Immobilisations financières - créances	9 421 970	1 894	1 213 459	8 210 405
	47 041 749	5 524 299	1 505 208	51 060 840

Amortissements	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Immobilisations incorporelles	86 584	425		87 009
Immobilisations corporelles	22 728 295	1 704 955	256 108	24 177 143
	22 814 880	1 705 380 (*)	256 108	24 264 152
(*) Dont dotation : . linéaire		1 605 093		
. dégressive		100 287		
. exceptionnelle				

Provisions et dépréciations	DEBUT EXERCICE	DOTATIONS	REPRISES	FIN EXERCICE
Amortissements dérogatoires				
Autres provisions réglementées				
Provisions pour risques et charges (1)	441 774	263 000		704 774
Dépréciations de l'actif immobilisé				
Dépréciations de l'actif circulant	62 144	244 521	62 144	244 521
	503 918	507 521 (*)	62 144 (*)	949 295
(*) Dont : . exploitation		105 167	60 197	
. financier		139 354	1 947	
. exceptionnel		263 000		

(1) La dotation aux provisions pour risques et charges correspond à un litige de la société coopérative nationale, à laquelle appartient la société, qui a été assignée par le ministre de l'économie et des finances devant le tribunal de Commerce de Paris, en vue d'obtenir la restitution de remises additionnelles perçues auprès des fournisseurs pour le compte de ses coopérateurs. La quote-part de remises additionnelles susceptible d'être reversées par la société s'élève à 263 k€.

Biens pris en crédit-bail	Néant
----------------------------------	--------------

Créances : état des échéances	VALEUR BRUTE FIN EXERCICE	A UN AN AU PLUS	A PLUS D'UN AN
Créances de l'actif immobilisé	8 210 405	605 548	7 604 857
Acomptes versés sur commandes			
Créances d'exploitation	3 544 428	3 284 265	260 163
Créances diverses	2 397 883	2 397 883	
Charges constatées d'avance	158 291	158 291	
	14 311 007	6 445 987	7 865 020

Dettes : état des échéances	VALEUR BRUTE FIN EXERCICE	A UN AN AU PLUS	DE UN A CINQ ANS	A PLUS DE CINQ ANS
Concours bancaires courants (*)	23 564	23 564		
Emprunts bancaires (1)				
Emprunts & dettes financières divers (2)	5 297 987	2 498 319	2 681 254	118 414
Avances, acompte reçus sur commandes	4 847	4 847		
Dettes d'exploitation	13 077 478	12 358 678		718 800
Dettes diverses	701 043	701 043		
Produits constatés d'avance	13 581	13 581		
	19 118 501	15 600 032	2 681 254	837 214
(*) Y compris intérêts courus sur emprunts bancaires				23 564
(1) Emprunts auprès des établissements de crédit souscrits en cours d'exercice				-
(1) Emprunts auprès des établissements de crédit remboursés en cours d'exercice				-
(2) Dont dettes souscrites auprès des associés personnes physiques et morales				1 659 355

Comptes rattachés et comptes de régularisation

Les charges à payer, produits à recevoir, charges et produits constatés d'avance ne nécessitent pas d'informations particulières.

Valeurs mobilières de placement

- Moins-value latente au début de l'exercice	1 947
- Moins-value latente à la fin de l'exercice	139 354

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Chiffre d'affaires

Il provient de l'exploitation d'un hypermarché, et se ventile de la façon suivante :

- Magasin	82 124 776
- Station-service	17 895 500
	<u>100 020 276</u>

Il est réalisé exclusivement en France.

Ventilation de l'effectif moyen

L'effectif moyen correspond à la moyenne arithmétique des effectifs à la fin de chaque trimestre de l'exercice comptable. Les salariés employés à temps partiel ne sont pas « proratisés » et le personnel intérimaire n'est pas pris en compte. Il se décompose ainsi :

- Cadres	16
- Agents de maîtrise	25
- Employés	263
	304

Rémunérations des dirigeants

En application du principe du respect du droit des personnes, cette rubrique n'est pas servie car elle aurait pour effet de fournir des informations de caractère individuel.

Crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE)

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises.

A cet effet, le CICE 2016, qui s'élève à 368 273 €, a été utilisé pour le financement des efforts de l'entreprise en matière d'investissement.

Pour les salaires versés en 2017, il a été comptabilisé un CICE calculé au taux de 7 % sur les salaires inférieurs à 2,5 fois le SMIC, ainsi qu'un produit à recevoir sur les salaires versés depuis le 1^{er} janvier 2018 au taux de 6 %.

L'impact de ce crédit d'impôt sur le compte de résultat se traduit par une réduction du poste « charges sociales » pour un montant de 384 836 €.

Résultat exceptionnel	Charges	Produits
Cessions immobilisations financières	32 052	274 510
Cessions immobilisations corporelles	3 589	3 020
Dégrèvement contribution sur les dividendes		562 378
Dégrèvement taxe électricité		59 125
Charges et produits exceptionnels	185	1 716
Provision pour risques et charges	263 000	0
	298 826	900 749

Participation des salariés

Dans ce poste, figurent les sommes comptabilisées au titre de :

- La participation des salariés (ordonnance du 21/10/1986)	718 800
- L'intéressement des salariés (loi du 07/11/1990)	547 657
	1 266 457

Taux de l'impôt sur les bénéfices

Le poste Impôt sur les bénéfices comprend une charge d'impôt sur les sociétés calculée au taux de droit commun, majorée de la contribution sociale de 3.3 % et diminuée de crédits d'impôts.

Intégration fiscale

La société fait partie du groupe d'intégration fiscale de la société mère S.A.S. LOGES DISTRIBUTION.

La charge d'impôt comptabilisée est égale à celle qu'elle aurait supportée en l'absence d'intégration fiscale.

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

- Impôt concernant le résultat courant avant impôts	2 151 131
- Impôt concernant le résultat exceptionnel (participation des salariés incluse)	-559 737
	1 591 394

Situation fiscale latente

Impôt sur les sociétés payé d'avance provenant des décalages dans le temps entre le régime fiscal et le traitement comptable de produits ou de charges :

- Situation au début de l'exercice (au taux de 33 1/3 %)	405 576
- Situation à la fin de l'exercice (au taux de 33 1/3 %)	344 660

AUTRES INFORMATIONS

Dettes garanties par des sûretés réelles

Néant

Engagements financiers

	DONNES	RECUS
Cautions, avals, garanties concernant les filiales	-	-
Cautions, avals, garanties concernant les participations	-	-
Cautions, avals, garanties concernant les dirigeants	-	-
Cautions, avals, garanties concernant des sociétés de même enseigne	4 483 125	-
Effets escomptés et non échus	-	-
Marge non utilisée des crédits confirmés	-	-
Emprunts obtenus non encaissés	-	-
Autres engagements	-	-

Engagements de retraite

Les engagements de retraite résultent de l'application de la convention collective du commerce de gros et de détail à prédominance alimentaire.

Ils n'ont pas fait l'objet d'une provision comptabilisée au bilan.

Une estimation de ces engagements est donnée ci-après en retenant tous les salariés.

Les hypothèses de calcul sont les suivantes :

- départ uniforme de tous les salariés à l'âge de 67 ans, de façon volontaire ;
- calcul pour tous les salariés présents à la date de clôture de l'exercice social ;
- exclusion des dirigeants et mandataires sociaux en l'absence d'engagements formels ;
- valorisation établie à la date de clôture de l'exercice ;
- calcul effectué sur la base du salaire brut moyen mensuel ;
- évolution annuelle des rémunérations brutes : + 1 % (cadres et agents de maîtrise) ;
+ 1.50 % (employés) ;
- taux d'actualisation annuel à la clôture de l'exercice : 2.5 % ;
- montant déterminé avec incidence des charges sociales et fiscales (taux moyen retenu selon catégories) ;
- critère de turn-over du personnel : faible ;
- table de mortalité : INSEE 2017.

(*) Le taux d'inflation et le taux d'actualisation ont été fixés en considération de l'ancienneté moyenne des salariés lors du départ à la retraite.

Le montant des indemnités ainsi déterminé s'élève à environ 734 000 €

Gratifications pour médailles d'honneur du travail

Les dispositions conventionnelles ou les usages applicables dans l'entreprise prévoient le versement d'une gratification aux salariés pour attribution de médailles d'honneur du travail.

Entreprises liées	LIEES	AVEC LIEN DE PARTICIPATION
Participations	-	89 600
Créances rattachées à des participations	-	37 679
Prêts	-	-
Créances diverses	1 023 928	-
Emprunts et dettes financières divers	1 151 024	-
Produits de participation	-	196
Autres produits financiers	-	-
Charges financières	24 900	-

Filiales & participations entre 10 & 50 %	S.A.S CHANGE DRIVE DIS 53 000 LAVAL R.C.S. LAVAL 750 856 262	S.A.R.L. OILDIST 61 220 BRIOUZE R.C.S. ARGENTAN 449 617 117
Capital	30 000	375 000
Capitaux propres autres que le capital	2 497 990	-431 231
Quote-part du capital détenu	48,66%	20%
Valeur brute des titres détenus	14 600	75 000
Valeur nette des titres détenus	14 600	75 000
Prêts et avances consentis	-	-
Cautions & avals donnés	-	-
Chiffre d'affaires H.T. dernier exercice	15 371 507	4 435 077
Résultat du dernier exercice clos	310 725	61 063

Honoraires de commissariat aux comptes

Les honoraires de commissariat aux comptes concernent exclusivement la mission d'audit légal des comptes annuels.